TALLOIRES-MONTMIN

TALLOIRES
LAC D'ANNECY
FRANCE

ARR.POL n° 09-2018

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route et notamment son livre IV,

Vu la demande présentée par M.BRUNG concernant la demande d'autorisation d'une pose de grue sur la commune de Talloires-Montmin

Vu la demande de prolongation de l'arrêté n°72/2017 présentée par M.BRUNG

Vu la validation d'une Demande Permis n° 170017

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de règlementer la circulation sur le secteur concerné :

ARRETE

Article 1 : Du jeudi 25 janvier 2018 au mercredi 28 février 2018, la circulation de tout véhicule empruntant le chemin de Comballe à hauteur du n°70 sera interdite afin de permettre la mise en place d'une grue de chantier pour procéder aux travaux de réfection de toit et pose de fenêtres suite à la validation de la demande de permis n°170017.

Article 2 : Existant deux entrées possibles sur ce chemin, l'accès aux riverains pourra s'effectuer de part et d'autre de celui-ci.

Article 2 : La signalisation et le balisage seront mis en place par les services chargés des travaux.

Article 3: Mr le Brigadier de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie de cet arrêté sera transmis pour information :
- à Mr BRUNG,
- à Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,
Le 25 janvier 2018

Jean FAVROT,
Maire.

MAIRIE DE TALLOIRES-MONTMIN (Haute-Savoie)

MAIRIE
74290 - TALLOIRES - TÉL. 04 50 66 76 54 - FAX 04 50 60 77 73
E-mail : commune@talloires.fr